



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Présentation de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique

Principales dispositions

Présentation de la loi Engagement et Proximité

- **Exposé des motifs :**
 - ▶ **Valoriser et accompagner ceux qui s'engagent pour la collectivité en améliorant les conditions d'exercice des mandats locaux**
 - ▶ **Étendre les libertés locales**
 - ▶ **Conforter le rôle du maire notamment pour trouver un équilibre avec son intercommunalité**
 - ▶ **Simplifier le quotidien des élus locaux**
 - ▶ **Mieux adapter certaines règles ou seuils aux réalités territoriales**

Titre I Libertés locales : Conforter chaque maire dans son intercommunalité

- **Création d'un pacte de gouvernance pour permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI**
- **Après chaque renouvellement général des conseils municipaux (ou fusion ou scission), un débat est organisé au sein de l'EPCI à FP, si accord sur le principe, le pacte est élaboré dans les neuf mois**
- **Le contenu du pacte de gouvernance est encadré par les textes sans en imposer son contenu**
- **Création d'une conférence des maires au sein de chaque EPCI à FP : présidée par le président de l'epci, elle associe tous les maires.**

Titre I Libertés locales : Conforter chaque maire dans son intercommunalité

- **Permettre au maire des communes de moins de 1 000 habitants de toujours siéger au conseil communautaire de son EPCI**
- **Associer davantage les élus municipaux aux commissions de l'EPCI**
- **Mieux diffuser et partager l'information au sein de l'intercommunalité :**
 - **rendre tous les conseillers municipaux destinataires des informations de l'EPCI**
 - **adresser les convocations aux conseillers municipaux de manière dématérialisée**
 - **permettre la tenue de conseils communautaires par téléconférence**

Titre I Libertés locales : Conforter chaque maire dans son intercommunalité

- **Le nouveau Pacte de Gouvernance vise à donner plus de libertés dans la répartition des compétences :**
 - ▶ **Clarifier la procédure de restitution de compétences aux communes**
 - ▶ **Supprimer la catégorie des compétences optionnelles**
 - ▶ **Donner plus de souplesse dans l'exercice des compétences eau, assainissement et eaux pluviales :**
 - **Report de la possibilité d'opposition au transfert de la compétence jusqu'au 30 décembre 2019 pour un report au 1^{er} janvier 2026**
 - **Possibilité pour la communauté de communes compétente en matière d'eau et d'assainissement de déléguer tout ou partie de ces compétences aux communes ou aux syndicats infra-communautaire existant au 1^{er} janvier 2019**

Titre I Libertés locales : Conforter chaque maire dans son intercommunalité

La loi prévoit également diverses mesures simplifiant la vie des communes et des intercommunalités et renforçant le rôle des maires :

- Suppression de l'obligation de révision sexennale du SDCI, cette révision devient facultative**
- Extension de la procédure de retrait dérogatoire aux communes membres d'une communauté d'agglomération**
- Possibilité de scission de communautés de communes et de communautés d'agglomération**
- Obligation d'informer les communes sur les conséquences financières d'une modification d'un EPCI**
- Renforcement du poids des communes au sein des CDCI au détriment de la représentation des EPCI à FP**

Titre II Simplifier le fonctionnement du conseil municipal

Trois articles composent ce titre :

- **Dans les communes de moins de 500 habitants, il sera possible d'élire l'exécutif par un conseil municipal incomplet**
- **Permettre l'élection de l'exécutif en cas de conseil municipal incomplet au cours de la dernière année du mandat**
- **Permettre aux hameaux de communes rurales de se doter d'un conseil consultatif**

Titre III Libertés locales : renforcer les pouvoirs du maire

- **Plus de vingt articles améliorent l'information des maires, renforcent, précisent ou ré-affirment leurs pouvoirs de police en modifiant les dispositions de différents codes (code de la Sécurité Intérieure, CGCT, Code de la Construction et de l'Habitation, code de la Santé Publique, code de l'Urbanisme, code Forestier, code l'Environnement, code du Tourisme, code de Justice Administrative)**
- **Les domaines concernés sont donc très variés : sécurité des ERP, fermeture des débits de boisson, pouvoirs d'amende et d'astreinte, organisation des forces de police, information des élus, meublés de tourisme....**

Titre IV Libertés locales : simplifier le quotidien du maire

- ▶ **Favoriser le rapprochement entre collectivités territoriales**
 - **Assouplissement de certaines règles en matière de convention de prestations de services et de commande publique**
 - **Assouplissement des mécanismes de délégation de compétence entre les collectivités territoriales**

- ▶ **Fluidifier les relations entre l'État et les collectivités territoriales**
 - **Mise en place du rescrit du préfet dans le domaine du contrôle de légalité**
 - **Obligation pour le préfet d'informer le ou les maires concernés lorsqu'il dirige des opérations de secours sur leurs territoires**

Titre IV Libertés locales : simplifier le quotidien du maire

- ▶ **Simplifier le droit applicable aux élus locaux :**
 - **Suppression de l'obligation pour le bloc communal de créer diverses instances et d'établir divers documents**
 - **Extension pour les travaux et investissements sur le patrimoine non protégé de la possibilité pour le préfet de déroger à la participation financière minimale du maître d'ouvrage**

Titre V Reconnaître et renforcer le droit des élus

- ▶ **Nombreuses mesures visant à faciliter l'exercice des fonctions d'élus :**
 - **Extension du congé électif**
 - **Protection contre les discriminations dans la vie professionnelle**
 - **Revalorisation du crédit d'heures**
 - **Extension à tous les adjoints du droit à la suspension du contrat de travail**
 - **Droit pour un élu local à un entretien individuel avec son employeur**
 - **Obligation de prise en charge des frais de garde des personnes à charge pour les élus locaux**

Titre V Reconnaître et renforcer le droit des élus

- ▶ **Nombreuses mesures visant à faciliter l'exercice des fonctions d'élus :**
 - **Valorisation du régime indemnitaire des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants**
 - **Meilleure prise en charge des frais de déplacement dans les EPCI**
 - **Diverses mesures visant à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux fonctions électives**
 - **Assurer à l'élu une défense quant sa responsabilité est engagée**
 - **Améliorer la formation des élus**
 - **Valorisation des acquis de l'expérience**

Titre VI Vote

Un unique article pour ce titre VI visant à améliorer les conditions d'exercice du droit de vote pour les personnes détenues et à assouplir les conditions de vote par correspondance pour tous les électeurs

Présentation de la loi Engagement et Proximité

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-engagement-et-proximite-guide-pratique>



Présentation de la loi Engagement et Proximité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

